

SYNDICAT MIXTE DU SCOT HAUT CANTAL DORDOGNE

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

4 juillet 2019 –18h30

Salle du Conseil de la Mairie de Mauriac

Communauté de Communes du Pays Gentiane : François BOISSET, Christian FLORET, Anne-Marie MARTINIERE, Gilbert MOMMALIER et Charles RODDE.

Communauté de Communes du Pays de Mauriac : Marie-Hélène CHASTRE, Serge LEYMONIE, Olivier ROCHE et Jean-Pierre SOULIER.

Communauté de Communes du Pays de Salers : Jean-Marie FABRE, Jean-Bernard PASSENAUD, et Monique VIOSSANGE.

Communauté de Communes Sumène Artense : Hervé GOUTILLE, Guy LACAM, Marc MAISONNEUVE, Christophe MORANGE et Gilles RIOS.

Ont donné pouvoirs :

Yves MAGNE qui a donné pouvoir à Jean-Pierre SOULIER

Alain FREYRIA qui a donné son pouvoir à Olivier ROCHE

Etaient excusés : Jean-Jacques GEMARIN, Jean MAGE, Gérard LEYMONIE, Jean-Yves BONY, François DESCOEUR, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Stéphane BRIANT et Daniel CHEVALEYRE.

Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président du Syndicat mixte, souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. Il fait l'appel afin de s'assurer que le quorum est atteint.

Dix-sept délégués sont présents (2 pouvoirs sont donnés, donc 19 votants).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30.

Monsieur Olivier ROCHE est désignée secrétaire de séance.

Aucune question diverse n'est ajoutée à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2019

Après avoir été invité par Monsieur le Président à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 28 mars 2019, le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (VOTANT : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, POUR : 19),

- **ADOpte le compte rendu de la séance du comité syndical du 28 mars 2019.**

DELIBERATION N°07/2019 : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU SCOT HAUT CANTAL DORDOGNE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme,

Vu la délibération de prescription du Schéma de Cohérence Territoriale du 2 novembre 2015,

Vu l'article L.143-18 du Code de l'Urbanisme,

Le Président rappelle que l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est encadrée par le Code de l'Urbanisme.

Le SCoT comprend 3 parties distinctes : un Rapport de Présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et un document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Le Rapport de Présentation est essentiellement une analyse, enrichie tout au long de la démarche.

Le PADD exprime le projet politique de la structure porteuse pour son territoire.

Le DOO met en œuvre le PADD, en respectant les orientations qu'il a définies par le biais de recommandations ou des prescriptions (opposables aux documents d'urbanisme locaux).

Les grandes étapes de l'élaboration du SCoT :

- La préconisation du SCoT : c'est le lancement du SCoT qui s'est traduit par une délibération du Syndicat mixte du SCoT en date du 2 novembre 2015.
- La phase de diagnostic : elle a eu lieu entre 2017 et aujourd'hui, suite à l'arrivée de 4 nouvelles communes dans le périmètre du SCoT, avec le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : c'est le projet politique du SCoT. Cette phase s'achève par un débat au sein de l'organe délibérant de la structure porteuse du SCoT.
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : c'est le document opposable du SCoT (lien de compatibilité avec les PLU et PLUi notamment). Il définit les prescriptions nécessaires pour assurer l'atteinte des objectifs du SCoT. Cette dernière phase se clôturera par un arrêt du SCoT par le comité syndical, suivi d'une phase de concertation et d'enquête publique avant approbation du SCoT.

Concernant le PADD, l'article L.143-18 du Code de l'Urbanisme prévoit qu'un débat ait lieu au sein de l'organe délibérant de la structure porteuse du SCoT, au moins 4 mois avant son arrêt.

Le Président précise que le Comité Syndical n'a pas à valider le PADD en lui-même, mais il doit acter que le débat sur les orientations du PADD a bien eu lieu. C'est le SCoT dans son intégralité qui sera soumis à la validation du comité syndical, après l'élaboration du dernier document constitutif, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Le projet de PADD a été élaboré suites aux réunions suivantes en présence des élus, des partenaires, des techniciens, des habitants et des acteurs du territoire :

- ateliers in situ (27.09.2019),
- ateliers thématiques (11, 12 et 16.11.2019),
- réunion plénière (03.12.2019)
- atelier transversal (04.02.2019)
- réunion PPA/PPC (18.03.2019),
- comité de pilotage (28.03.2019),
- réunions publiques (16, 17 et 23 avril 2019)
- réunion Inter SCoT (18.04.2019)
- et réunions Loi Littoral (février et juillet 2019).

Le projet complet de PADD a été adressé aux membres avec l'invitation à la réunion.

Le Président passe la parole à Quentin MACKRE, chef de projet du cabinet PIVADIS pour une présentation du projet de PADD.

La présentation aborde le calendrier de la démarche, le positionnement du territoire, et les 5 axes du PADD :

Axe 1 - Structurer le territoire autour d'une armature territoriale.

Axe 2 - Préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources.

Axe 3 - Accompagner les activités identitaires et structurantes.

Axe 4 - Revitaliser les centralités.

Axe 5 - Mettre en œuvre une attractivité économique.

A l'issue de la présentation de chacun de ces axes, le Président ouvre la partie débat sur le projet présenté

Pour Jean-Pierre SOULIER, il n'existe aucune rentabilité dans l'exploitation forestière. On est obligé de passer par l'ONF pour vendre du bois.

Monsieur le Président souligne qu'au niveau agricole, un diagnostic est engagé sur la Communauté de communes Sumène Artense dans le cadre de son PLUi.

Quentin MACKRE confirme que ce travail important de disposer de tous les éléments de connaissance sur ce sujet pour pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Quentin MACKRE souligne que l'OPAH sera le bras armé du SCoT pour traiter de l'habitat et notamment de la vacance.

Sur la consommation foncière, le Président revient sur la position des services de l'Etat qui ont indiqué qu'ils étaient contre la méthode proposée. Les élus ont pris acte, mais restent sur leur position.

De plus, lors de la réunion PPA organisé pour la présentation du DOO du SCoT Est Cantal, nous avons constaté que le SYTEC, qui porte le SCoT Est Cantal et cité en exemple par les services de l'Etat, a pris la même méthode que nous.

Quentin MACKRE précise que c'est l'objectif de réduction de la consommation foncière qui sera le plus important. Il rappelle que les élus ont souhaité un objectif de réduction de 20%, alors que d'ordinaire, un minimum de 50% est demandé par l'Etat.

Un élu trouve que le SCoT parle peu des services publics.

Le Président qu'il faudra mettre plus en avant la nécessité de conserver des services publics de qualité sur le territoire.

Jean-Marie FABRE souligne que la fermeture des trésoreries va dans le sens d'une dégradation de plus en plus importante des services publics.

Gilbert MOMMALIER demande comment cela se passera pour une entreprise hors ZA qui souhaiterait s'agrandir.

Quentin MACKRE répond qu'il n'a pas de problème si l'extension se fait au sein du tissu urbain.

Marc MAISONNEUVE, a apprécié que les élus s'expriment pour échanger sur les grands axes de ce projet et les remercie pour ce travail.

Après avoir écouté et recueilli les échanges et remarques des élus présents, il conclut le débat en les remerciant pour leur travail.

Considérant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) transmis aux membres du Comité Syndicat avec la convocation,

Considérant la présentation du dit-projet faite lors de la réunion,

Considérant le débat sur Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui a suivi cette présentation

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).**

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question diverse n'étant posée, la séance est close à 19h55.